



**MAIRIE DE MERCEY-LE-GRAND
BULLETIN MUNICIPAL n° 354**



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 JANVIER 2026

Présents : Mmes Christel ANTOINE, Michèle FICHET, Danièle HENRY, Denise MARSOT, Audeline MOMY, Nadia NICOLAS, Laure PALLAUD ; Mrs Christophe BONNEFOY, Denis BONNEFOY, Florian BONNET, Fabien CADOUX, Sébastien LABOURO, Michaël LAMBLA, Serge SEGUIN.

Absent excusé : Didier AUBRY donne procuration à Christel ANTOINE

MOT DU MAIRE : Le 15 mars 2026 une élection à un seul tour à Mercey à la salle polyvalente

Vous aurez le choix entre deux listes complètes qui vont se présenter à vous, pour assurer la responsabilité de la gestion de notre commune pour les 6 ou 7 prochaines années. Deux listes, signifie que le dimanche 15 mars au soir, après le dépouillement qui débutera à 18 h, vous saurez qui, de la liste de Christel ANTOINE ou de Lionel MOMY, arrivera en tête de ce scrutin, dont les modalités ont changé. Si vous voulez que votre bulletin soit validé, vous ne devez mettre qu'une seule liste entière dans votre enveloppe, ne pas rayer de nom(s), ne pas ajouter de nom(s) sinon votre bulletin sera considéré comme « nul ».

Nous avons la chance d'être en démocratie et de choisir à qui nous allons confier cette belle mission collective de gérer notre commune. Que tous les électeurs inscrits puissent venir voter ou donner leur procuration à un autre électeur (trice) est certes un devoir civique, mais est surtout un moyen d'utiliser sa propre voix pour choisir celles et ceux qui nous semblent les plus aptes à assumer cette lourde responsabilité de conseillers(ères) municipaux(ales) qui éliront ensuite le vendredi 20 mars celle ou celui qui deviendra Maire de notre commune ainsi que les adjoint(e)s.

Je voudrais remercier toutes les équipes municipales qui se sont succédées depuis 2001, année où j'ai eu le privilège de devenir le Maire de cette belle commune, tout le personnel qui a travaillé avec nous. Ce fut une expérience, qui a bouleversé ma vie, mon regard sur les Autres et une superbe expérience. Je souhaite de tout cœur que la suite soit belle pour notre commune.



Didier AUBRY

DELIBERATIONS

DEMANDE DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE ET FIBRE PAR LA SOCIETE ARTISHOW

La société ARTISHOW, locataire d'une parcelle communale située Au SAUDENEY cadastrée ZC 28 sollicite un accord de la commune afin de pouvoir faire arriver l'électricité et la fibre sur cette parcelle, pour les besoins de sécurité liés à son activité.

A ce jour, aucun devis chiffré n'est présenté.

Le conseil municipal, après discussions se prononce à 8 voix contre, 3 abstentions et 4 pour. Le raccordement est refusé à la majorité.

CONVENTION AVEC L'ARCHE DE PLOUM CONCERNANT LES CHATS ERRANTS

Laure PALLAUD, membre de l'Association ne prend pas part au vote.

Pour rappel, le Maire a la charge de Police municipale et rurale et se doit d'empêcher la divagation d'animaux (Articles L2212-2 ; L2212-2 7^e du CGCT). Afin de réguler la population de chats errants, Laure PALLAUD propose la signature d'une convention avec l'Association l'Arche de Ploum.

Par cette convention la commune s'engage à acheter le nécessaire à la capture des chats pour un montant de 277.80 € et à identifier, stériliser, déparasiter (dans certains cas, soigner) les chats capturés, en partenariat avec le cabinet de vétérinaire de Marnay au frais de la commune.

Le conseil municipal, exposé entendu valide à l'unanimité la signature de la convention proposée.

INFOS DIVERSES

ETAT CIVIL 2025

Nous avons eu la joie d'accueillir Andréa, né le 12 Novembre 2025, bienvenue à lui !

Nous avons célébré le mariage de :

Emilie DA EIRA LOPES CARNEIRO et Rafaël RODRIGUES ALVES le 26 Avril

Elise AUBRY et Benjamin DUMEZ le 19 Juillet

Adeline PARINI et Jérôme REDOUTEY le 16 Aout

Nous déplorons les décès de :

Robert BARBIER, le 1^{er} avril à 88 ans

Denise VAGNEUX, le 20 Juin à 98 ans

Marie-Thérèse BROCHET, le 16 Avr. à 83 ans

Bernadette DEMOUGE, le 4 sept. à 85 ans

Guy JACQUOT, le 12 Mai à 77 ans

Michel MARCOU, le 8 Nov. à 71 ans



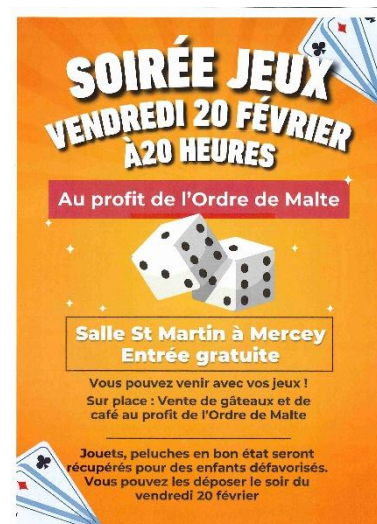
DISSOLUTION ASSOCIATION LES ENFANTS D'ABORD : Les membres du bureau nous ont avertis de la dissolution de leur association, faute de participation. Les excédents financiers ont été versés à l'Association de la coopérative scolaire de LANTENNE-VERTIERE afin de payer le spectacle Zikabrak pour le 19 mai 2026.

Le matériel (petites fournitures) a été donné au Babyfoot Grandmerçois.

VENDREDI 20 FEVRIER à 20h : SOIREE JEUX à la salle polyvalente

La délégation de l'ordre de Malte 25 organise une soirée jeux. Venez passer une agréable soirée et ainsi soutenir les actions qui sont menées tout au long de l'année (aide au déménagement d'urgence, soutien aux populations, personnes isolées en milieu rural...)

L'entrée est libre et vente de boissons et gâteaux au profit de l'association. Merci de votre présence nombreuse. N'oubliez d'apporter les jeux que vous souhaitez partager.



FLEURISSEMENT : REMISE DES PRIX POUR NOTRE 3 EME FLEUR

Le 5 février, la cérémonie de remise des fleurs aux communes du Doubs était organisée à Morteau par le Comité du Doubs pour le Label Villes et Villages Fleuris. 48 communes étaient nominées dont notre



commune qui s'est vue remettre un prix pour l'obtention de ses 3 fleurs, acquise en 2021 et conservée chaque année.

Cette distinction récompense toutes les personnes qui œuvrent pour réaliser une commune fleurie, agréable à vivre, accueillante qui

respecte et entretient son patrimoine et sa biodiversité. Un grand merci à Thierry et Renaud nos deux employés communaux qui se sont succédés pour cet embellissement. Merci aux habitants qui contribuent à cette récompense par leur aménagement devant chez eux, avec de plus en plus de réussite.



A VOS AGENDAS

Vendredi 20 février : Soirée Jeux, Salle Polyvalente à 20h

Dimanche 15 mars : ELECTIONS MUNICIPALES, de 8h à 18h, salle polyvalente. Attention un seul tour.

Samedi 28 Mars toute la journée : Tournoi de baby-foot pour les licenciés salle polyvalente. Vous pourrez venir découvrir, même si vous n'êtes pas licenciés mais intéressés.

Samedi 25 Avril : Tournoi de baby-foot pour les amateurs, salle polyvalente, avec un tournoi pour les jeunes et un pour les adultes.

TOURNOI DE BABYFOOT



Le dimanche 1er février 2026, Mercey le Grand était à l'honneur avec l'organisation d'un tournoi régional de babyfoot organisé par le nouveau club de babyfoot appelé « Babyfoot Grandmerçois ». Ce tournoi régional de Bourgogne Franche Comté a accueilli 4 clubs officiels de la Nièvre, de la Côte d'or, du Territoire de Belfort

et du Doubs.

La salle polyvalente était animée avec 8 babyfoots et 8 équipes comprenant des licenciés de très bon niveau, tant femmes que hommes. Une excellente ambiance.

Un grand merci à Michaël LAMBLA l'organisateur de ce tournoi et à toute son équipe de bénévoles, notamment Catherine JANDOT, Florian BONNET et Nicolas BEAZCUA.

Un grand merci à l'Est Républicain avec les textes d'Anthony GEORGES et les photos de Ludovic LAUDE. Un grand merci aussi à France 3 Pour le reportage diffusé sur nos antennes.

Une belle expérience à renouveler sans modération.

UN ALAMBIC COMMUNAL BIEN VALORISE

Notre commune a la chance de posséder un alambic qui a été restauré depuis les années 2000 et qui sert régulièrement chaque année. **Serge SEGUIN** qui en assure la responsabilité et l'entretien distille aussi ses conseils pour obtenir un marc de raisin ou de la goutte de fruits, de qualité.

Qui peut distiller ? Il faut posséder un verger ou une vigne pour pouvoir **distiller ses propres fruits ou son propre raisin**. Il faut demander l'accord des Douanes et droits indirects à Lons le Saunier pour être « Bouilleur de cru de Franche Comté ».



Comment procéder ?



1 - Il faut laisser macérer ses fruits ou son marc dans des futs pendant quelques mois après la vendange ou la cueillette de ses fruits.

2- S'inscrire auprès du responsable de l'alambic, Serge pour réserver une journée qui peut commencer à 6 h et se terminer vers 18 h pour distiller environ 300 litres de fruits ou de marc

3 - Déposer les premiers 100 litres de fruits macérés dans l'alambic

4- Allumer le feu de **l'alambic à bain marie** qui contient de l'eau et qui va

chauffer les fruits sans les bruler.

5 - Les fruits vont dégager de la vapeur contenant eau et alcool qui vont aller ensuite dans le refroidisseur.

6 - Ce refroidisseur va permettre le passage de la vapeur en alcool liquide. Ces 100 litres de fruits vont donner environ 15 l de 1^{ère} cuite à 38 degrés d'alcool.

7 - Les fruits deviennent tout secs et seront sortis de l'alambic pour être soit offerts aux poules de la basse-cour soit iront dans le composteur. Tout est valorisé !

8 - On procède de la même façon avec les 100 litres de fruits pour la deuxième cuite puis avec les derniers 100 litres pour la dernière et 3^{ème} cuite.

9 - Au final **avec ces 300 litres de fruits**, vous obtenez environ 40 à 45 l à 38 ° d'alcool qui seront à nouveau distillés pour former « la repasse » qui après distillation va **donner environ 15 litres à 68 ° d'alcool** représentant un total de 1020 ° d'alcool pur.

10- Avec ce breuvage, vous pourrez réaliser soit du **macvin en apéritif** après ajout de jus de raisin ou de la « **goutte à 51 °** » **comme digestif**

Pour cet automne-hiver 2025-2026, ce sont 8 « bouilleurs de cru » qui se sont succédé à l'alambic et qui perpétuent cet héritage de la distillation. Un savoir-faire transmis avec passion qui apporte une saveur particulière au monde rural.



Rendez-vous en Mairie :
1 rue de l'Eglise
25410 MERCEY LE GRAND

Permanences de Mairie :

Lundi 8h -12h30 ; Mardi 8 h - 18 h ; Vendredi 8h - 12h.
03.81.58.24.52 ♦ mairie.mercey@orange.fr ♦
www.merceylegrand.fr

